

**Mettre en oeuvre des recommandations du Comité des  
droits de l'homme de l'ONU**

Ottawa, le 3 novembre 2005 – Les organisations canadiennes oeuvrant pour la défense des droits de la personne ont invité aujourd'hui le gouvernement fédéral à mettre immédiatement en application les recommandations du Comité des droits de l'homme de l'ONU. Ces recommandations ont été émises par le Comité lors de la clôture de sa session à Genève, où il a examiné le cinquième rapport périodique du Canada portant sur son respect du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Les Observations finales du Comité sont disponibles en ligne au [http://www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/CCPR\\_C\\_CAN\\_CO\\_5.doc](http://www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/CCPR_C_CAN_CO_5.doc)

« Le Comité des droits de l'homme est extrêmement préoccupé par la performance du Canada en matière de droits de la personne », déclare Vince Calderhead du Comité de la Charte et des questions de pauvreté, « le Comité a identifié de nombreux manquements aux droits de la personne et a proposé une orientation quant aux mesures qui s'imposent. »

« Le Comité s'inquiète du défaut par le Canada de respecter le droit à l'autodétermination des peuples autochtones ainsi que de certaines politiques qui équivalent à l'extinction de leurs droits », dit Ed Bianchi de KAIROS. « Le Comité a exprimé de sérieuses inquiétudes quant à la violence et la discrimination juridique patente subies par les femmes autochtones », ajoute Beverley Jacob, de l'Association des femmes autochtones du Canada. « Le Comité reconnaît que pour exercer une véritable influence sur les vies des femmes autochtones et leurs familles, le Canada doit éliminer des obstacles systémiques tels que la marginalisation sociale et économique ainsi que la discrimination juridique liée au statut de membre et aux droits relatifs au foyer conjugal. »

« Le Comité est également préoccupé par le renvoi de citoyens canadiens vers des pays où il risquent la torture, par les détentions pratiquées en vertu de « certificats de sécurité », par la définition large du « terrorisme » dans la *Loi antiterroriste* et par les arrestations de masse de manifestants et de manifestantes », signale Pierre-Louis Fortin-Legrès de la Ligue des droits et libertés.

« Le Comité a critiqué le Canada pour le manque d'accès à des mesures de réparation en matière de droits de la personne et à l'aide juridique et pour les répercussions négatives sur les femmes et les autres groupes vulnérables, y compris les Afro-Canadiens, des coupures drastiques à l'aide sociale », dit Margaret Parsons, de la African-Canadian Legal Clinic. « Il a également critiqué le Canada pour son traitement discriminatoire des détenues » fait valoir Kim Pate de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry.

« Une préoccupation importante du Comité, énoncée dans les alinéas liminaires de ses Observations finales, tient à ce que le Canada n'a pas mis en œuvre les recommandations précédentes du Comité et ne possède pas de procédures établies pour pallier les lacunes de la mise en œuvre des droits de la personne lorsque ces dernières sont identifiées par les organes d'experts des Nations Unies qui examinent le cas du Canada », déclare Shelagh Day, de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale. « Le Comité a de fait remis en question l'honnêteté et la bonne foi du Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre des droits de la personne. »

« C'est très gênant. Le Canada incite les autres pays à respecter les droits de la personne mais n'a pas établi de procédures pour remédier aux violations de ces droits sur son propre territoire », renchérit Kim Pate, de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry.

« Aujourd'hui, les organisations canadiennes œuvrant pour la défense des droits de la personne écrivent au Premier ministre pour lui demander d'élaborer immédiatement un nouveau mécanisme visant à superviser la mise en application des droits de la personne énoncés dans les traités internationaux ratifiés par le Canada, particulièrement pour identifier et rectifier les violations de ces accords. Nous demandons au Parlement d'examiner les recommandations du Comité des droits de l'homme et de les mettre immédiatement en œuvre. Dans les jours qui viennent, nous présenterons la même requête à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, puisque la mise en application de ces recommandations est également de leur ressort. Nous voulons que des mesures soient prises par tous les gouvernements pour remédier aux graves manquements du Canada en matière de droits de la personne », conclut Alex Neve d'Amnistie internationale.

- 30 -

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Vince Calderhead, Comité de la Charte et des questions de pauvreté (CCQP) (902) 420-3461

Ed Bianchi, KAIROS: Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice (613) 235-9956

Beverley Jacobs, Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) (613)722-3033, poste 225

Kim Pate, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) 613-298-2422

Shelagh Day, Alliance féministe canadienne pour l'action internationale (AFAI) 613-232-9505, poste 222

Margaret Parsons, African-Canadian Legal Clinic (ACLC) (416) 214-4748

Pierre-Louis Fortin-Legrís, Ligue des droits et libertés (514) 849-7717

Alex Neve, Amnistie internationale Canada (613) 744-7667